

snalc
de l'école au supérieur

**DOSSIER DE
PRESSE**



Rentrée 2021

SOMMAIRE

Édito : La rentrée des casses	Aller page 03
Situation sanitaire : l'avis du SNALC	Aller page 04
Baccalauréat : le SNALC œuvre pour les enseignants	Aller page 05
Voie professionnelle	Aller page 06
Prime d'attractivité 2022 : historiquement dérisoire	Aller page 07
Rentrée 2021 : inquiétudes dans le premier degré	Aller page 11
Nouvelle grille de rémunération des AESH	Aller page 12
Conditions de travail : une rentrée « crève-cœur »	Aller page 13
EPS : un protocole insuffisant et incertain	Aller page 14
Filière administrative et de santé : bilan mitigé	Aller page 15
Nouveau site SNALC.fr	Aller page 16

Contact presse :
Jean-Rémi GIRARD
Président du SNALC
girardsnalc@yahoo.fr
06 16 72 86 56



LA RENTRÉE DES CASSES ?



Dans son optique d'améliorer la qualité de vie au travail non seulement des personnels de l'Éducation nationale, mais aussi des journalistes, le SNALC a depuis quelques années supprimé sa conférence de presse de rentrée, remplacée par un dossier de presse synthétique.

L'actualité du SNALC, syndicat représentatif de tous les personnels du ministère, n'est pas que sanitaire. Bien entendu, nous continuerons de vous informer avec réactivité sur les évolutions dans la gestion de la pandémie et à vous transmettre nos analyses, toujours appuyées sur la lecture des rapports et communications des différentes autorités sanitaires du pays.

Mais pour le SNALC, il est important de rappeler que le système éducatif continue d'être réformé et, souvent, malmené, comme s'il n'y avait pas de pandémie à gérer dans le même temps.

C'est pourquoi ce dossier fait la part belle aux questions pédagogiques et de ressources humaines. Où en est-on sur les salaires ? Y a-t-il réellement une revalorisation « historique » (non) ? Quel impact de la deuxième réforme du baccalauréat sous le même quinquennat ? Quelle actualité dans le premier degré, chez les AESH, en EPS, dans la voie professionnelle... ? Et, de manière plus globale, quel est le « moral des troupes » ?

Comme toujours, des rencontres bilatérales peuvent être organisées durant cet automne si vous souhaitez développer certains sujets.

Contact presse :
Jean-Rémi GIRARD
Président du SNALC
girardsnalc@yahoo.fr
06 16 72 86 56

Au plaisir d'avoir avec vous des échanges riches et argumentés, comme chaque année !

SITUATION SANITAIRE : L'AVIS DU SNALC

Le SNALC a réagi lors du point sanitaire du 25 août 2021 avec les organisations représentatives en présence du directeur de cabinet et de la conseillère sociale.

LA RENTRÉE 2021 – LE PROTOCOLE

- Absence d'investissements dans l'Éducation nationale depuis le début de la pandémie, que ce soit en termes humains ou en termes de matériel.
- Nécessité d'indicateurs scientifiques pour les différents niveaux de protocole : on doit savoir à quel type de situation sanitaire correspond chaque niveau.
- La gestion des cas contacts au collège et au lycée est de moins en moins compréhensible, et de moins en moins applicable. Il faut appliquer la même règle partout : fermeture de la classe pour 7 jours au premier cas avéré.
- La vérification du statut vaccinal via une attestation des parents est délirante. Certains parents (minoritaires) ne déclarent pas la vérité.
- Un document écrit doit être transmis à l'ensemble des cadres pour rappeler qu'un enseignant qui fait cours en présence n'a pas à faire cours à distance aux élèves qui seraient chez eux.
- La gestion des cantines n'est pas améliorée ; d'une collectivité locale à l'autre, les mesures prises sont très différentes.
- DROM en situation critique. La rentrée à la Réunion s'est effectuée dans une situation sanitaire difficile ; pas eu d'explication scientifique au choix du niveau 2.

LA VACCINATION – LES PERSONNELS

- Le pass sanitaire n'a pas de sens à l'école, fréquentée à + de 90% par des élèves.
- La campagne vaccinale ne doit pas désorganiser (ou le moins possible) le fonctionnement des établissements.
- Vigilance pour les personnels à risque, actuellement en ASA.

LA POLITIQUE DE TESTS – LE DÉPISTAGE

- Nécessité de clarifier la notion de « circulation active » du virus (actuellement, le taux d'incidence moyen en France est supérieur à 200) ; il faut s'appuyer sur les études scientifiques qui ont été annoncées et menées l'an dernier dans le système scolaire.
- Y'a-t-il retour des autotests ? Pour les personnels ? Pour les élèves ? Selon quelles modalités ?

BACCALAURÉAT : LE SNALC ŒUVRE POUR LES ENSEIGNANTS

Depuis la mise en place de cette réforme et plus encore depuis les récents ajustements, le SNALC fait un travail de fond face au ministère et pour les enseignants.

Les deux dernières années scolaires ont été perturbées. Pourtant, des enseignements peuvent être tirés des différentes situations que nous avons vécues.

Les Épreuves Communes de Contrôle Continu (E3C), devenues ensuite Evaluations Communes (EC) posaient des problèmes. La seule session qui a pu être organisée était sans doute la plus problématique. En effet, le SNALC a toujours dit que la première épreuve était la plus mauvaise, arrivant beaucoup trop tôt dans le cycle d'apprentissage. Nous militons d'ailleurs pour sa suppression.

Plus largement, ces épreuves ou évaluations ne pouvaient apporter que de la désorganisation dans les établissements et un surcroît de fatigue aux enseignants qui devaient continuer à enseigner tout en faisant passer et en corrigeant – sur écran – des copies comptant pour le baccalauréat.

Le choix fait par le ministère d'alourdir la part de contrôle continu dans l'octroi du premier diplôme universitaire pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Ainsi, les deux années perturbées que nous venons de vivre ont permis aux enseignants de se rendre compte de l'impact du contrôle continu sur l'exercice de leur métier. Beaucoup de collègues ont remonté au SNALC des contestations ou des revendications de la part des élèves et / ou de leurs parents. En effet, ces derniers ont ressenti la pression du résultat de manière quotidienne.

D'autres dysfonctionnements ont vu le jour. Des moyennes ont été transformées dans les établissements, avant même d'être transmises aux commissions d'harmonisation. Parfois, des chefs d'établissements incitaient fortement les professeurs à remonter leurs notes lorsque d'autres – plus rares, certes – les modifiaient ou changeaient des appréciations eux-mêmes. Parfois, ne voulant pas nuire à des élèves méritants, des collègues ont décidé de ne pas compter certains devoirs ratés. Le SNALC a bien sûr alerté le ministère sur ces différentes dérives.

Mais encore une fois, **les solutions proposées ont plus d'effets pervers que de bénéfiques** parce que totalement technocratiques. Après avoir tenté d'expliquer à des enseignants comment évaluer, l'institution propose désormais de revenir sur le cœur de notre métier : la liberté pédagogique. L'établissement déciderait à l'avenir d'une politique commune, à travers un « projet d'évaluation » fruit de réunions, donnant sur des concertations et menant à des réflexions collectives. Il y aurait validation par le conseil pédagogique puis présentation en conseil d'administration, comme si le premier était un

organe décisionnaire et le second une chambre d'enregistrement.

Le SNALC proposera des outils permettant aux collègues d'exercer leur liberté pédagogique et de garder la main sur l'évaluation de leurs élèves.

Là sera l'un des chantiers importants de notre syndicat en ce début d'année.

Le baccalauréat continuera de nous occuper car d'autres problèmes persistent : la date des épreuves de spécialités, l'abandon de l'une d'elles en fin de première, la dématérialisation des copies ou le grand oral, notamment. Et dans ses revendications sur les spécialités, le SNALC sait qu'il peut s'appuyer non seulement sur une large majorité de collègues mais aussi sur la représentation nationale. En effet, la mission flash sur la mise en place des spécialités partage parfaitement nos positions.

VOIE PROFESSIONNELLE

La situation sanitaire va poser de nouveau le problème des PFMP, non plus en termes de semaines manquantes réglementaires pour le CAP et BAC Pro comme l'année dernière avec le confinement, mais à propos du pass sanitaire obligatoire dans certains secteurs d'activités. De ce fait, des élèves non vaccinés ne pourront pas effectuer de stages et valider leur diplôme.

Le problème du passage des épreuves finales a mis en évidence la dévalorisation de la formation professionnelle avec le choix de ne comptabiliser que 2 notes sur 4. Cette modalité a surtout discrédité le travail des PLP qui ont préparé leurs élèves, corrigé les copies.

L'évolution vers le retour des épreuves en ponctuel final et la fin du CCF sont mises à mal par la situation sanitaire, prétexte pour un contrôle continu qui va à l'encontre du caractère national des diplômes professionnels.

La mise en place de la réforme de la voie professionnelle pose de grosses difficultés. La situation sanitaire met en exergue notamment l'inapplicabilité de la cointervention et du chef d'œuvre.

PRIME D'ATTRACTIVITÉ 2022 : HISTORIQUEMENT DÉRISOIRE

Le ministère a annoncé le 25 août le scénario retenu pour l'application de la deuxième phase de la revalorisation des enseignants via le versement d'une prime d'attractivité.

Lors des travaux du Grenelle, les services de la DGRH avaient soumis à l'appréciation des organisations syndicales trois scénarios pour une augmentation de cette prime en 2022 sur la base d'un budget fermé de 245 millions d'euros. Ces scénarios ne concernaient que les enseignants entre les 2^e et 7^e ou 8^e échelons.

Le SNALC, qui demande une revalorisation de la part fixe des rémunérations de l'ensemble de la profession sans contrepartie, a demandé que les services de la DGRH proposent un nouveau scénario incluant les enseignants du 9^e échelon afin d'élargir le public visé par la prime. C'est finalement ce choix qui a été retenu.

Toutefois, on ne peut absolument pas s'en satisfaire compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe consacrée à ce qui est très loin de la revalorisation « historique » promise et annoncée par Jean-Michel Blanquer :

- L'absence de plan pluriannuel ne donne aucune garantie de la poursuite de cette revalorisation, dont l'objectif final n'a pas été défini.
- Le ministère entend, par le biais d'une « prime d'attractivité », revaloriser les débuts de carrière afin de combler l'écart de 7% entre les salaires des enseignants débutants français et ceux de la moyenne de l'OCDE. Or, le ministère omet de comparer la suite des carrières : en effet, l'écart se creuse davantage encore avec le temps, puisqu'après 15 ans de carrière, les rémunérations des enseignants français sont de 18 à 20% inférieures à celles de la moyenne des pays de l'OCDE. Il oublie aussi de se préoccuper de l'écart entre les rémunérations des enseignants et celles des autres fonctionnaires d'Etat de catégorie A, qui perçoivent près de 1000€ nets de plus par mois. Pour attirer les étudiants comme c'est l'objectif affiché de cette prime, l'EN ne peut renoncer à la notion de carrière.

-

- Si l'on compare cette revalorisation à l'évolution des salaires des enseignants s'ils avaient été indexés à l'inflation depuis 2000, ou même depuis 2017 et l'arrivée de ce gouvernement, on est extrêmement loin du compte.

Le SNALC demande une véritable revalorisation de l'ensemble de la carrière des enseignants, dont les rémunérations doivent être remises au niveau non seulement de celles des enseignants des autres pays de l'OCDE, mais aussi des autres fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique d'État.

Cette revalorisation passe par un plan pluriannuel précis et complet, et un budget adéquat. Pire, les traitements nets ont même baissé, puisque les seules augmentations qu'ont connues les enseignants sont celles de la CSG et de la pension civile, auxquelles s'ajoute une inflation de 6% depuis 2017.

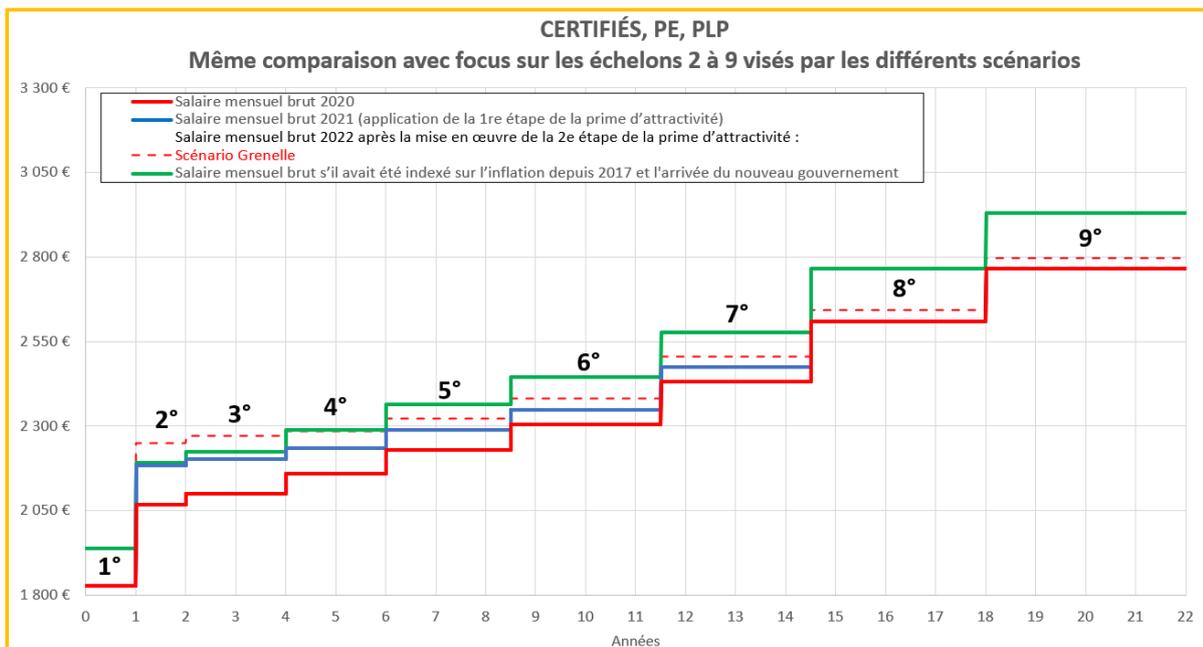
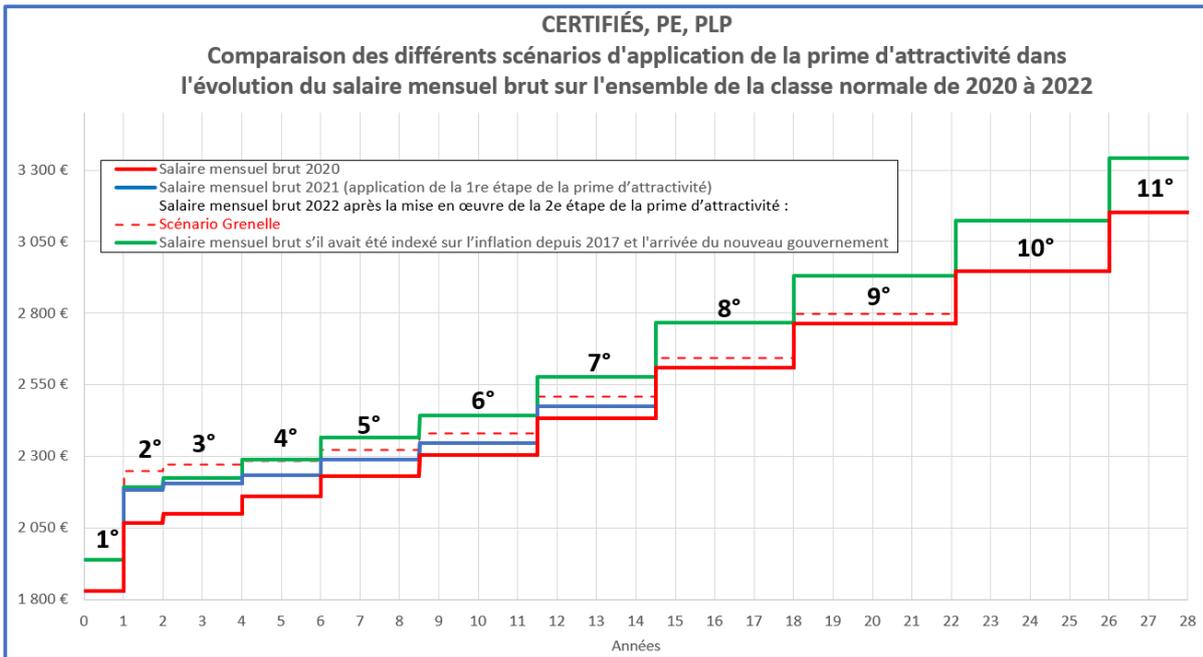
À suivre : Comparaison entre la "revalorisation" et ce qu'auraient été les salaires s'ils avaient été indexés sur l'inflation (sans gel du point d'indice) depuis 2000 (version 1) et depuis 2017 (version 2). Les chiffres sont indiqués en brut (pour obtenir le net, il faut enlever entre 14,5 et 15%).

Certifiés, PE, PLP

Choix Grenelle

Échelon	Indices Majorés	Brut Mensuel 2020	Brut Mensuel 2021	Augmentation % 2021	Brut Mensuel 2022 S4	Augmentation % 2021 et 2022
1	390	1 827,55 €	1 827,55 €	0,00%	1 827,55 €	0,00%
2	441	2 066,54 €	2 183,20 €	5,65%	2 249,87 €	8,87%
3	448	2 099,34 €	2 203,51 €	4,96%	2 270,17 €	8,14%
4	461	2 160,26 €	2 235,26 €	3,47%	2 285,26 €	5,79%
5	476	2 230,55 €	2 288,88 €	2,62%	2 322,21 €	4,11%
6	492	2 305,52 €	2 347,19 €	1,81%	2 380,52 €	3,25%
7	519	2 432,05 €	2 473,71 €	1,71%	2 507,05 €	3,08%
8	557	2 610,12 €	2 610,12 €	0,00%	2 643,45 €	1,28%
9	590	2 764,75 €	2 764,75 €	0,00%	2 798,09 €	1,21%
10	629	2 947,51 €	2 947,51 €	0,00%	2 947,51 €	0,00%
11	673	3 153,69 €	3 153,69 €	0,00%	3 153,69 €	0,00%

net en 2022	net 21 et 22
0,00 €	0,00 €
57,00 €	156,75 €
57,00 €	146,06 €
42,75 €	106,87 €
28,50 €	78,37 €
28,50 €	64,12 €
28,50 €	64,12 €
28,50 €	28,50 €
28,50 €	28,50 €
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €



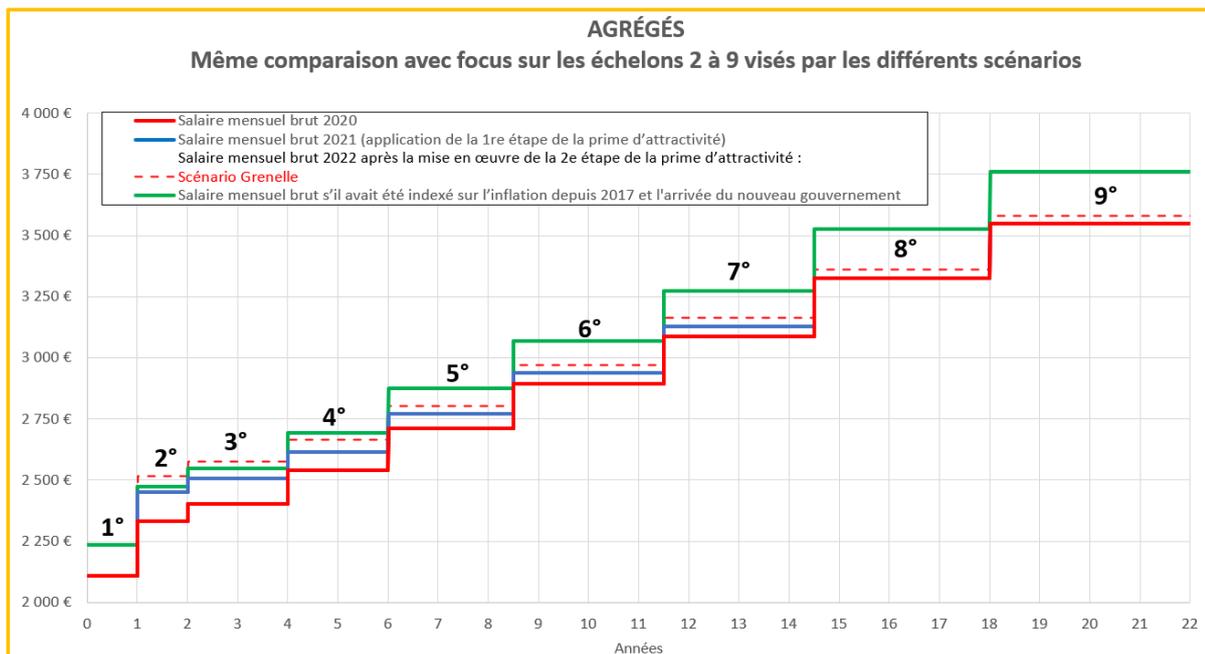
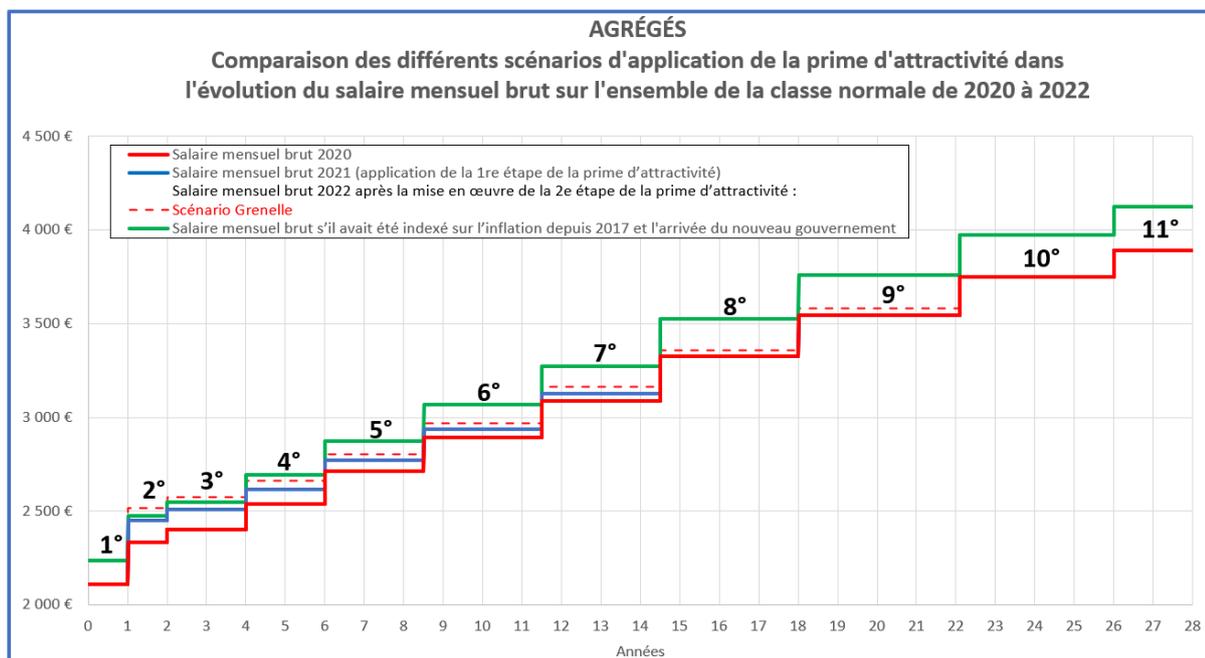
Agrégés

Prime d'attractivité 2021

Scénario Grenelle

Échelon	Indices Majorés	Brut Mensuel 2020	Brut Mensuel 2021	Augmentation % 2021	Brut Mensuel 2022	Augmentation % 2021 et 2022
1	450	2 108,71 €	2 108,71 €	0,00%	2 108,71 €	0,00%
2	498	2 333,64 €	2 450,31 €	5,00%	2 516,97 €	7,86%
3	513	2 403,93 €	2 508,10 €	4,33%	2 574,76 €	7,11%
4	542	2 539,83 €	2 614,83 €	2,95%	2 664,83 €	4,92%
5	579	2 713,21 €	2 771,54 €	2,15%	2 804,88 €	3,38%
6	618	2 895,96 €	2 937,63 €	1,44%	2 970,96 €	2,59%
7	659	3 088,09 €	3 129,76 €	1,35%	3 163,09 €	2,43%
8	710	3 327,08 €	3 327,08 €	0,00%	3 360,41 €	1,00%
9	757	3 547,32 €	3 547,32 €	0,00%	3 580,65 €	0,94%
10	800	3 748,82 €	3 748,82 €	0,00%	3 748,82 €	0,00%
11	830	3 889,40 €	3 889,40 €	0,00%	3 889,40 €	0,00%

net en 2022	net 21 et 22
0,00 €	0,00 €
57,00 €	156,75 €
57,00 €	146,06 €
42,75 €	106,87 €
28,50 €	78,37 €
28,50 €	64,12 €
28,50 €	64,12 €
28,50 €	28,50 €
28,50 €	28,50 €
0,00 €	0,00 €
0,00 €	0,00 €



RENTREE 2021 : INQUIETUDES DANS LE PREMIER DEGRE

Notre ministre a construit sa politique autour de l'École de la confiance et semble satisfait du résultat. Qu'en est-il sur le terrain ? En cette rentrée, la confiance affichée n'est pas partagée ni par le SNALC ni par les professeurs des écoles. L'écart abyssal entre la communication du ministère et la réalité du terrain a détruit toute crédibilité.

Fin août, notre ministre déclarait « *Nous sommes très sereins* ». Mais de qui parle donc le ministre ? Les professeurs des écoles peuvent-ils réellement être « sereins » quand le Conseil scientifique annonce une **réouverture des écoles difficile** ? Le discours se veut toujours rassurant mais dans les faits depuis mars 2020, il faut jongler entre protocoles inadaptés et injonctions contradictoires.

Dans ce marasme, **les directeurs d'école**, malgré une légère amélioration salariale, n'ont pas la vie belle d'autant que la principale revendication de l'allègement de leurs tâches reste sans réponse. En pleine pandémie, les directeurs se voient confier toujours plus de missions et de responsabilités (Élèves à Besoin Éducatifs Particuliers, PIAL, AESH, école inclusive...)

Sur le plan **rémunérations**, malgré des annonces médiatiques clinquantes, seule une partie des professeurs des écoles est concernée. Cette revalorisation était pourtant attendue dans le premier degré pour compenser les rares primes et l'absence d'heures supplémentaires. Cela pèse lourd sur le moral, d'autant que la future réforme des retraites risque d'aggraver encore la situation.

Difficile de croire encore aux doux mots du ministre. Le **sentiment d'abandon** des professeurs des écoles monte : suppression des commissions paritaires, nouvelle RH de proximité insuffisante, situation sanitaire complexe... Le SNALC dénonce la perte d'attractivité du métier : abandons de postes et démissions se multiplient alors que le ministre claironne avoir revalorisé les débuts de carrière, tout en retardant l'entrée dans le métier d'un an.

Non vraiment, tout va bien ! Nous sommes sereins.

NOUVELLE GRILLE DE RÉMUNÉRATION DES AESH : UNE TIMIDE AVANCÉE

Plus d'un an après le lancement du Comité consultatif AESH (février 2020), les négociations relatives à une revalorisation salariale des AESH ont repris en juin dernier entre le ministère et les organisations syndicales, dont le SNALC, aboutissant à une nouvelle grille de rémunération.

Cette dernière entre en vigueur le 1er septembre 2021 ([Décret 2021-1106](#) du 23 août 2021 et [arrêté du 23 août 2021](#)). Elle comporte 11 échelons, de l'indice majoré 335 pour l'échelon 1 à l'indice majoré 435 pour l'échelon 11. La grille précédente n'avait plus que 7 niveaux depuis le 1er janvier 2021, et les indices majorés s'échelonnaient de 332 à 363.

Ainsi, tous les AESH (APSH, APESH) seront reclassés dans cette nouvelle grille indiciaire en fonction de leur ancienneté de CDD ou CDI. Mais une circulaire d'application étant attendue pour la mise en œuvre de ce dispositif, les avenants pour acter le reclassement et les régularisations de traitement (avec effet rétroactif au 1er septembre 2021) risquent de n'être effectifs pour les AESH que dans plusieurs mois....

Aucun AESH ne sera reclassé à un indice inférieur à celui détenu au 31 août 2021. Les années d'AVS sous contrat aidé ne sont pas prises en compte pour le reclassement.

Quant à l'avancement d'échelon, il est désormais triennal (à la date anniversaire des 3 ans) et automatique.

Le SNALC se félicite d'un cadrage national qu'il revendiquait depuis tant d'années. De plus, le passage à l'indice supérieur est déconnecté de l'entretien professionnel. En effet, dans trop d'académies, beaucoup d'AESH stagnaient à l'indice plancher (soit au SMIC !) pendant de nombreuses années, générant des inégalités en termes de rémunération et de réévaluation très fortes, puisque les modalités de réévaluation étaient définies académiquement.

Enfin, lors d'un passage à l'indice supérieur, l'augmentation est dorénavant de 10 points d'indices majorés (soit + 46,86€ bruts mensuels), alors que précédemment elle ne pouvait excéder 6 points d'indices majorés sur une période de trois ans.

Pour le SNALC, si cette grille constitue une avancée par rapport à l'espace indiciaire précédent, l'effort budgétaire consenti (60 millions d'euros) reste bien en deçà des attentes des AESH et de la reconnaissance salariale qui leur est due.

Quant à l'avancement automatique, pour le SNALC, le rythme doit être accéléré et donc dérogatoire au rythme triennal pour les 3 premiers niveaux de la grille. De plus, le SNALC revendique toujours le versement des primes REP et REP+ et de la prime d'équipement informatique aux AESH.

Enfin, si dans le cadre de la poursuite de l'agenda social du Grenelle de l'éducation, un nouveau groupe de travail relatif à la formation et aux parcours professionnels des AESH est programmé mercredi 29 septembre, pour le SNALC, et malgré ses demandes réitérées régulièrement, trop de problématiques (statut, temps incomplets, conditions de travail, PIAL...) n'ont toujours pas été inscrites à l'agenda du ministère !

Force est de constater que la professionnalisation des AESH est encore bien lointaine. Mais rien n'arrêtera la détermination du SNALC dans son combat pour un vrai statut des AESH, pilier de la réussite de l'école inclusive !

CONDITIONS DE TRAVAIL : UNE RENTRÉE « CRÈVE-CŒUR »

Une fois n'est pas coutume, cette rentrée ne se fera pas sous le signe de la sérénité.

Signe de l'anxiété ambiante : les nombreux collègues nous ayant contactés au sujet de la situation sanitaire durant l'été (notamment les personnels à risques). Nous les avons informés et leur avons rappelé notre position, notamment concernant le pass sanitaire. Ce dernier n'a pas sa place à l'école.

D'autres inquiétudes apparaissent.

Pendant la période estivale, le SNALC a été témoin des angoisses des collègues qui rencontrent des soucis d'affectation sur des postes de plus en plus fragilisés au point de devoir se retrouver sur un 2^e voire un 3^e établissement.

Le véritable crève-cœur de cette rentrée, c'est de constater la poursuite de la déstructuration de l'Ecole, avec des baisses régulières de postes et des effectifs de plus en plus nombreux dans les salles de classe.

Et ce n'est pas la revalorisation anecdotique ou les effets d'annonce du ministre qui changeront la donne. Nous sommes dans une situation grave qui accentue les risques psycho sociaux.

Le SNALC réaffirme son engagement à lutter contre cela, à travers ses actions et ses outils, sans cesse plébiscités à l'image du dispositif exclusif de mobilité et d'accompagnement face à la souffrance au travail : [mobi-SNALC](#).

EPS : UN PROTOCOLE DE RENTRÉE INSUFFISANT ET INCERTAIN

Publié sur le site du ministère, le protocole de rentrée laisse perplexe en matière d'EPS. S'il définit quatre modalités de fonctionnement connues et progressivement restrictives, le cadre à géométrie variable reste incertain et incomplet.

S'agissant des activités physiques et sportives on note des décalages entre les consignes écrites et l'infographie jointe.

Par exemple, pour le niveau 2 applicable à la rentrée, on peut lire que « *les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée* ». La règle est donc de privilégier d'emblée les activités extérieures, l'exercice intérieur tenant lieu d'exception. Or, l'infographie récapitulative concernant ce niveau stipule que les « *activités physiques et sportives (sont) autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive* ». Où pratiquer et quoi ? Qu'est-ce par ailleurs qu'une « *distanciation adaptée selon la pratique* » ?

Les équipes sont une fois encore mises en difficulté pour interpréter des consignes et proposer des enseignements adaptés.

D'autre part, les passages d'un niveau du protocole à un autre, dont les conditions demeurent inconnues, en agissant sur les activités proposées en EPS, obligeront les équipes à chaque changement à des remaniements importants, très déstructurants pour les enseignements.

On peut d'ailleurs s'étonner de l'application du niveau 2 à l'ensemble du territoire alors que des situations sanitaires sont très contrastées d'un département à l'autre. Ce manque de distinction questionne l'utilité même du cadre structuré en quatre niveaux de restrictions.

Enfin, le protocole reste muet quant à l'UNSS. Quelles activités proposer ? La reprise de tous les sports collectifs et de contact, les rencontres inter-établissements, inter-départements, seront-elles possibles sans recours au pass sanitaire alors qu'il sera obligatoire dans tous les clubs sportifs à la rentrée ?

FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET DE SANTÉ : BILAN MITIGÉ

Au cours de l'année scolaire passée, les réunions des groupes de travail se sont succédé sans relâche pour la filière administrative, les infirmières, les assistantes sociales et les médecins scolaires. Pour quels résultats ? Le ministère a répété qu'il n'était pas mandaté pour parler de revalorisations salariales, mais de revalorisations indemnitaires.

Les infirmières ont obtenu une légère revalorisation de leur I.F.S.E. et une diminution tout aussi légère de la différence entre l'indemnité des logées et des non-logées. Mais la promesse, rappelée par le SNALC, actée par le ministère de la Santé, de revalorisation indiciaire pour septembre ou janvier au plus tard, laisse notre ministère muet.

Les assistantes sociales arrivées récemment dans la catégorie A ont pu faire valoir leur spécificité et se plaindre que d'autres catégories de personnels les avaient progressivement marginalisées au détriment de leurs fonctions. Le SNALC a insisté une nouvelle fois sur le refus du versement de l'indemnité de REP+, et souligné qu'elles ne sont pas remboursées de leurs frais de déplacement ou à peine alors que leur rôle les fait se déplacer plusieurs fois dans la même journée. Du côté des adjoints administratifs, 700 d'entre eux accéderont pour commencer à la catégorie B. Les modalités d'accès seront examinées au cours d'un groupe de travail à la prochaine rentrée. À terme, les adjoints diminueront de 10 %.

Les 2 400 secrétaires d'administration adjoints gestionnaires ont vocation à devenir attachés d'administration. 490 d'entre eux pour commencer, en bénéficieront mais on ne sait pas encore selon quelles modalités. Les mêmes, comme les autres, bénéficieront de nouveaux taux d'IFSE.

Les attachés d'administration se voient proposer de multiples nouvelles tâches, et de nouvelles responsabilités, et de nouvelles indemnités de fonction. Les futurs nommés auront un tuteur comme les professeurs et les C.P.E. volontaires à obtenir un détachement dans le corps des attachés.

Les personnels accédant à un corps de niveau supérieur pourront rester sur place, mais à la condition qu'ils aient occupé auparavant des fonctions d'un niveau supérieur.

NOUVEAU SITE SNALC.FR

Avec l'augmentation continue du nombre de ses adhérents, le SNALC ne cesse de se professionnaliser. Au cours de l'été, le site SNALC.fr a été rénové : plus moderne, plus complet, plus performant, au service de tous les personnels de l'éducation nationale.

SNALC.fr

...et pour une actualité à portée de main, téléchargez **l'application SNALC**, gratuite et pratique :

[Télécharger dans l'App Store](#) (iPhone)

[Télécharger sur Google play](#) (Android)

